

Lundi LE 7 décembre 2020

Procès-verbal de la session ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont siège en séance ordinaire à 19h00 par visioconférence.

À laquelle sont présents à cette visioconférence, Madame Barbara Paillé, mairesse,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tel que requis par l'article 358, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil, ci-dessous, ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires mises à jour :

Barbara Paillé	Mairesse
Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

282-12-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020.
3. Correspondance :
 - 1) Moisson Mauricie : Remerciement.
 - 2) Ministère de la sécurité publique.
 - 3) La table des aînés de la MRC de Maskinongé.

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses de novembre 2020
 - 2) Rapport de la secrétaire-trésorière sur les recettes et dépenses au 30 novembre 2020.
 - 3) Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2021.
 - 4) Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes.
 - 5) Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensation 2021.
 - 6) Groupe Ultima : Renouvellement d'assurances 2021.
 - 7) 103.1 FM : Vœux des Fêtes 2020.
 - 8) Refinancement relatif à un emprunt échéant le 2 février 2021.
 - 9) Escouade Canine : Non renouvellement.
 - 10) Sentiers canins Maskinongé : Offre de service
 - 11) Infoteck : Renouvellement de la banque d'heure.
 - 12) CIUSSS : Prêt d'une salle pour service psychosocial.
 - 13) Adoption de la politique salariale 2021-2024.
 - 14) Mandat à la mairesse pour signer le contrat de travail à durée indéterminé de Mme Isabelle Plante, directrice générale.
 - 15) Vente pour non-paiement d'impôt foncier.
 - 16) Municipalité alliée contre la violence conjugale.
 - 17) MRC de Maskinongé : Carte de la municipalité.
 - 18) Alarme Diamond : Installation d'un bouton d'urgence.
 - 19) Le phare : Demande d'aide financière.
- #### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 1) Service Incendie : Embauche d'un nouveau pompier.
- #### **7. TRANSPORT/VOIRIE**
- 1) Mandat pour estimation des travaux Trépanier/Paul-Lemay.

- 2) Programme d'aide à la voirie locale : Projets particuliers d'amélioration.
8. URBANISME
 - 1) Mandat au service d'urbanisme de la MRC de Maskinongé.
9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Nordikeau : Offre de service 2021.
 - 2) Avis de motion dépôt du projet de modification du règlement 294-20.
 - 3) Dépôt du projet de modification du règlement 294-20.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Maski en forme : Soutien financier pour les municipalités.
 - 2) Carrefour action municipale et famille : Renouvellement d'adhésion.
 - 3) Fermeture de la patinoire.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 12) Période de questions
 - 13) Clôture de la session

283-12-20

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

284-12-20

CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Moisson Mauricie : Remerciement
- 2) Ministère de la Sécurité publique.
- 3) La table des aînés de la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

285-12-20 ADOPTION DES DÉPENSES DE NOVEMBRE 2020.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202000422 à 202000466 inclusivement totalisant un montant de 127 953,72 \$ et les salaires de novembre telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

286-12-20 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2020.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 novembre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

287-12-20 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2021.

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 148.0.1, la secrétaire-trésorière donne un avis public du contenu du calendrier. Elle donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour et l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil maintient le début de ses assemblées à 19h00;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part adopte le calendrier ci-après décrit et d'autre part, maintient le début de ses assemblées régulières à 19h00.

Séance de janvier : Lundi 11 janvier 2021

Séance de février : Lundi 1er février 2021

Séance de mars : Lundi 1er mars 2021
Séance d'avril : Mardi 6 avril 2021
Séance de mai : Lundi 3 mai 2021
Séance de juin : Lundi 7 juin 2021
Séance de juillet : Lundi 5 juillet 2021
Séance d'août : Lundi 9 août 2021
Séance de septembre : Mardi 7 septembre 2021
Séance d'octobre : Lundi 4 octobre 2021
Séance de novembre : Lundi 1er novembre 2021
Séance de décembre : Lundi 6 décembre 2021

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

288-12-20 **FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal du 18 décembre 2020 jusqu'au 1er janvier 2021 inclusivement pour les vacances des fêtes. De retour le lundi le 4 janvier 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

289-12-20 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS 2021.**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Denis Bergeron qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'imposition des taxes foncières, taxes d'eau, taxes spéciales, taxe d'ordures et de récupération pour l'exercice financier 2021.

Un projet du règlement relatif à l'imposition des taxes foncières, taxes d'eaux, taxes spéciales, taxe d'ordures et de récupération pour l'exercice financier 2021 est déposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

290-12-20 **GROUPE ULTIMA : RENOUELEMENT ASSURANCES 2021.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du renouvellement d'assurance municipale du Groupe Ultima pour l'année 2021 au coût de 21 555 \$. D'autre part, le conseil accepte le renouvellement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

291-12-20 **103.1 FM : VCEUX DES FÊTES 2020.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'entente de radiodiffusion pour les vœux des fêtes de Sainte-Angèle-de-Prémont au 103,1 FM. D'autre part, le Conseil accepte de diffuser les vœux au montant de 745,00\$, montant payé par la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

292-12-20 **REFINANCEMENT RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 2 FÉVRIER 2021.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refinancer l'emprunt 242-09 pour l'assainissement des eaux usées au montant de 3 600\$ le 2 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse le remboursement complet le 2 février 2021 au montant de 3 600\$.

QUE copie de cette résolution soit envoyé au Ministère des Finances.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

293-12-20 **ESCOUADE CANINE : NON-RENOUVELLEMENT.**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne renouvelle pas l'entente de service avec l'Escouade Canine.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

294-12-20 **SENTIERS CANINS MASKINONGÉ : OFFRE DE SERVICE.**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accorde le mandat du contrôle canin selon les modalités de l'offre de service du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 à M. Yves Lahaie de Les Sentiers canins Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

295-12-20 **INFOTECK : RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE D'HEURE.**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine le renouvellement la banque d'heure pour le soutien informatique de la compagnie Infoteck au montant de 1 479,00\$ plus taxes pour 20 heures.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 296-12-20** **CIUSSS : PRÊT D'UNE SALLE POUR SERVICE PSYCHOSOCIAL.**
CONSIDÉRANT QUE deux membres de l'équipe de repérage psychosocial du CIUSSS ont présenté un projet "Repérage psychosocial dans la communauté" dans le cadre de la pandémie actuelle;
- CONSIDÉRANT la demande du prêt d'un local pour assurer une présence psychosociale dans la municipalité;
- IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prête la salle des Loisirs gratuitement les lundis à Mme Kim Rémillard, intervenante sociale du CIUSSS MCQ.
- La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 297-12-20** **ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2021-2024.**
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la politique salariale 2021-2022-2023-2024;
- IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte la politique salariale 2021-2024
- La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 298-12-20** **MANDAT À LA MAIRESSE POUR SIGNER LE CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉ DE MME ISABELLE PLANTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE.**
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Mme Barbara Paillé, mairesse à signer le contrat de travail à durée indéterminé de Mme Isabelle Plante, directrice générale.
- La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 299-12-20** **VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER.**
CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, la secrétaire-trésorière doit présenter en décembre au Conseil municipal une liste des personnes qui n'ont pas payé leurs impôts fonciers;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, mandate la directrice générale à faire parvenir une lettre aux personnes inscrites pour la vente de non-

paiement d'impôts fonciers de payer les années de retard plus les intérêts qui le ferait vendre pour taxes. Ce montant payé, leur nom sera enlevé de la liste. D'autre part, le Conseil détermine la date butoir pour la réception du montant au 11 janvier 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

300-12-20

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maison membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de proclamer Sainte-Angèle-de-Prémont municipalité alliée contre la violence conjugale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

301-12-20

MRC DE MASKINONGÉ : CARTE DE LA MUNICIPALITÉ.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'entériner la demande fait au géomaticien de la MRC de Maskinongé de produire une carte des routes de la Municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

302-12-20 ALARME DIAMOND : INSTALLATION D'UN BOUTON D'URGENCE.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de la soumission d'Alarme Diamond pour l'installation d'un bouton d'urgence au coût de 134,52\$ incluant les taxes. D'autre part, accepte l'installation du bouton d'urgence.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

303-12-20 LE PHARE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande d'aide financière du centre Le phare et ne donne pas suite étant donné qu'il n'y a rien au budget pour cette cause.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

304-12-20 SERVICE INCENDIE : EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'embauche de Monsieur Marc-André Rodrigue comme pompier volontaire au service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, le conseil autorise le Directeur des Incendies à faire suivre la formation nécessaire à ce pompier après le délai prescrit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

305-12-20 MANDAT POUR ESTIMATION DES TRAVAUX TRÉPANIÉ/PAUL-LEMAY.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine la demande faite à l'ingénieur de la MRC pour l'estimation des coûts des travaux pour les rangs Trépanier et Paul-Lemay.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

306-12-20 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyée par Madame la conseillère Doris Jetté, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve les dépenses d'un montant de 77 334,74\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

307-12-20 **MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE MASKINONGÉ.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le service d'urbanisme de la MRC de Maskinongé à faire la modification des plans d'urbanisme de la Municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

308-12-20 **NORDIKEAU : OFFRE DE SERVICES 2021.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de services de Nordikeau au montant de 1 876,00\$ pour les prélèvements et analyses de l'eau potable et de 1 479,50\$ pour les prélèvements et analyses des eaux usées pour l'année 2021. D'autre part, le conseil accepte l'offre de service.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

309-12-20 **AVIS DE MOTION DU PROJET DE MODIFICATION 295-20 DU RÈGLEMENT 294-20.**

AVIS DE MOTION est donnée par Monsieur le conseiller Georges Lysight qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 294-20 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

310-12-20 **DÉPÔT DU PROJET DE MODIFICATION 295-20 DU RÈGLEMENT 294-20.**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement 294-20 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du projet de règlement 295-20 modifiant le règlement 294-20 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Modifications apportées à certains articles

- Le paragraphe f de l'article 6 est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant : le propriétaire doit adresser une demande d'aide financière à la Municipalité en complétant le formulaire prévu à cet effet (Annexe A) au plus tard le 30 novembre 2021.
- Le paragraphe e de l'article 7 est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant : avoir débuté après le 1^{er} mai 2022.
- Le paragraphe f de l'article 7 est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant : avoir été complétés au plus tard le 30 novembre 2022.
- L'article 8 est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant : Le propriétaire d'un immeuble admissible situé dans le territoire d'application, qui désire obtenir une aide financière pour des travaux admissibles, doit compléter le formulaire fourni à cette fin (Annexe A) par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et le déposer au bureau municipal au plus tard le 30 novembre 2021.
- L'article 11 est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant : Le versement de l'aide financière est effectué dans un délai d'un (1) mois après que le demandeur ait produit les documents requis à l'article 9 du présent règlement, en complétant le formulaire prévu à cet effet (Annexe B) au plus tard le 30 novembre 2022. Les chèques seront libellés conjointement au nom du propriétaire et du professionnel, ainsi que conjointement au nom du propriétaire et de l'entrepreneur.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

311-12-20

MASKI EN FORME : SOUTIEN FINANCIER AUX MUNICIPALITÉS.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance du soutien financier offert aux municipalités pour favoriser la saine alimentation. D'autre part, le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne donne pas suite car le délai est trop court et que nous avons un manque de bénévoles pour organiser un projet.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

312-12-20

**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE :
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2020-2021.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame la conseillère Julie Bibeau comme responsable du dossier sur la politique familiale auprès du Carrefour Action municipale et famille;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de renouvellement d'adhésion auprès du Carrefour Action municipale et famille. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de l'adhésion au montant de 44,84 \$ pour l'année 2020-2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

313-12-20

FERMETURE DE LA PATINOIRE.

CONSIDÉRANT la situation actuelle de la pandémie et les règles de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'une patinoire avec bande est considérée comme un lieu extérieur fermé selon les catégories de la Santé Publique;

CONSIDÉRANT QU'il incombe à la Municipalité la responsabilité de faire strictement respecter les mesures sanitaires entre autres les mesures de distanciation;

CONSIDÉRANT QU' E la municipalité n'a pas les employés nécessaires pour faire respecter ces mesures;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ferme la patinoire jusqu'à nouvel ordre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

- 314-12-20** **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.**
Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 315-12-20** **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h35.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 7 décembre 2020.

Isabelle Plante,
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière